

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2009

MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 1766)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 49

présenté par  
M. Derosier, Mme Erhel, M. Viollet, M. Deluga, M. Bascou, M. Juanico,  
M. Lebreton, M. Lurel, M. Giacobbi  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 22**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 22 nouveau, introduit par un amendement gouvernemental lors de la réunion de la commission des Lois du 17 juin 2009, tend à étendre à la fonction publique territoriale l'assouplissement des modalités d'utilisation des jours épargnés sur les comptes épargne temps (CET) ainsi que leur monétisation, déjà prévues pour la fonction publique d'Etat.

Les auteurs du présent amendement sont opposés à cette logique, et demandent la suppression de cet article. Le temps n'est pas de l'argent, en tous cas dans la fonction publique.